



# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU Lundi 11 avril 2016 à 18H30

L'an deux mille seize, le onze avril à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	12
Représentés :	5
Votants :	17
Absents :	2

**Date de convocation :** 05.04.2016

**Date d'affichage :** 05.04.2016

**Présents :** Michel GROS, Claudine VIDAL, Jean Mathieu CHIOTTI, Frédéric LEMORT, Lydie LABORDE, Nicole MANERA, Sabah BAUDRAND, Sabine JOURMEL, Marie Paule SCALISI, Myriam BONNAILLIE, Jean Batiste SAVELLI, Zouia GOUIEZ

**Procurations :** Marcel GAZO donne pouvoir à Jean Mathieu CHIOTTI  
 Denis CAREL donne pouvoir à Lydie LABORDE, fin du pouvoir à la délibération 2016/14  
 Lionel BROUQUIER donne pouvoir à Michel GROS  
 Nathalie WETTER donne pouvoir à Frédéric LEMORT  
 Philippe RUIZ donne pouvoir à Claudine VIDAL  
 Départ Nicole MANERA à 19 heures 47 – donne pouvoir à Sabine JOURMEL

**Absents :** Denis ANTONPAOLI, Natacha DELBOS,

Un scrutin a eu lieu : Claudine VIDAL est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 Février 2016 : approuvé à l'UNANIMITE.**

### DELIBERATION N°2016/09 PORTANT INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

NUMERO	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2016/05 en date du 4.02.2016	Signature des avenants n° 002 et 003 - Assurances SMACL	L'avenant n°2 retire du contrat initiale « dommage aux biens », la ruine rue de la latte, le local technique de l'ancienne station d'épuration, le club house du tennis, la Garderie, le local technique de la nouvelle station d'épuration, le bungalow des vestiaires du rugby, et la bibliothèque suite au transfert des équipements culturels et sportifs à la communauté de communes du Val d'Issole au 01.01.2016, L'avenant n°3 dissocie, pour imputation au budget eau et assainissement et budget annexe, le local technique de l'ancienne station d'épuration et le local technique de la nouvelle station d'épuration. Ces avenants prennent effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2016, et seront échus à l'échéance du contrat d'assurances, au 31 mars 2016.
2016/06 en date du 13.02.2016	Signature d'un bail libre pour des locaux à usage de bureaux, 32 rue St Sébastien à compter du 15 février 2016	Signature d'un bail libre concernant les locaux situés 32 rue SAINT SEBASTIEN (anciens locaux du Trésor public), avec la Communauté de Communes du Val d'Issole, représentée par son Président. Ce bail est consenti pour une durée de un an à compter du 15 février 2016. Le montant du loyer est fixé à la somme de 26 800 € par an pour l'ensemble des locaux.
2016/07 en date du 01.02.2016	Signature d'une convention de formation « BAFA 2 <sup>ème</sup> partie » (session approfondissement) avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL du var)	Autorisation de signature d'une convention de formation BAFA 2 <sup>ème</sup> partie (session approfondissement) avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL du Var) : Le stage concerne 2 agents communaux. Le coût s'élève à 345,00 € TTC par stagiaire.
2016/08 en date du 04.02.2016	Clôture de la régie de recettes du multi accueil les griffons (n°20004) suite au transfert de la compétence petite enfance à la communauté de communes du Val d'Issole	Considérant le transfert de la structure petite enfance à la CCVI depuis le 01.01.2016 et la nécessité de mettre à jour les régies de recettes en clôturant les régies devenues inutiles, il est décidé de clôturer la régie recettes pour l'encaissement des produits du multi accueil les griffons.

<b>2016/09</b> <i>en date du</i> 04.02.2016	<b>Portant clôture de la régie de recettes de la bibliothèque (n°20003) suite au transfert de la compétence culture à la communauté de communes du Val d'Issole</b>	Considérant le transfert de la médiathèque à la CCVI depuis le 01.01.2016 et la nécessité de mettre à jour les régies de recettes en clôturant les régies devenues inutiles, il est décidé de clôturer la régie recettes pour l'encaissement des produits de la bibliothèque municipale.
<b>2016/10</b> <i>en date du</i> 04.02.2016	<b>Portant clôture de la régie de recettes pour les photocopies (n°20002)</b>	Considérant que l'inutilisation d'une régie voir son obsolescence ou encore un très faible nombre d'opérations réalisées par le régisseur, doit conduire l'autorité ayant institué la régie à prendre les mesures nécessaires afin de mettre un terme à son existence, il est décidé de clôturer la régie recettes pour l'encaissement des produits des photocopies faites en mairie.
<b>2016/11</b> <i>en date du</i> 04.02.2016	<b>Portant clôture de la régie de recettes des droits de place (n°20008)</b>	Il est décidé de clôturer la régie recettes pour l'encaissement des produits liés aux droits de place. L'encaisse prévue pour la gestion de la régie et le fond de caisse sont supprimés.
<b>2016/12</b> <i>en date du</i> 04.02.2016	<b>Portant clôture de la régie de recettes de la cantine (n°20001)</b>	Considérant la reprise en régie du service « enfance & loisirs » et la constitution d'une régie de recettes unique pour l'ensemble des activités du service, il est décidé de clôturer la régie recettes pour l'encaissement des produits de la cantine.
<b>2016/13</b> <i>en date du</i> 04.02.2016	<b>Portant clôture de la régie de recettes pour les activités périscolaires (n°20005)</b>	Considérant la reprise en régie du service « enfance & loisirs » et la constitution d'une régie de recettes unique pour l'ensemble des activités du service, il est décidé de clôturer la régie recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités périscolaires.
<b>2016/14</b> <i>en date du</i> 04.02.2016	<b>Signature d'une convention pour la télé-déclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité</b>	Autorisation de signature de la convention tripartite avec le Fonds de Solidarité et le comptable public afin de mettre en œuvre la procédure de dématérialisation complète des opérations de déclaration de la contribution de solidarité.
<b>2016/15</b> <i>en date du</i> 15.02.2016	<b>Décision permettant au Maire d'ester en justice dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir c/ le SDIS du Var</b>	Autorisation de saisir le Tribunal Administratif de Toulon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir contre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du VAR (83), suite à la notification du montant de la contribution prévisionnelle 2016.
<b>2016/16</b> <i>en date du</i> 15.03.2016	<b>Signature d'un avenant au bail de location de l'appartement situé 1 rue des cloches : modification de l'Etat civil du locataire</b>	Signature d'un avenant au bail du 01/03/1996 pour le logement situé 1 rue des cloches afin d'actualiser l'Etat civil du locataire.
<b>2017/17</b> <i>en date du</i> 21.03.2016	<b>Convention de mission de conseil pour le suivi de la gestion déléguée des services d'assainissement E3D ENVIRONNEMENT</b>	Signature de la convention de mission de conseil pour le suivi de la gestion déléguée des services d'assainissement présentée par E3D environnement. Le coût s'élève à 4 000 € HT.
<b>2017/18</b> <i>en date du</i> 21.03.2016	<b>Signature d'un devis du CDG83 relatif à l'aide à la gestion des documents d'activité</b>	Signature du devis 2015-39 « aide à la gestion des documents d'activité » avec le Centre de Gestion du Var. Le devis comprend 11 jours d'interventions. Le montant des prestations est de 2 750,00 € toutes taxes comprises
<b>2017/19</b> <i>en date du</i> 14.03.2016	<b>Permettant au Maire d'ester en justice dans le cadre d'un recours contentieux c/ le SDIS du Var</b>	La défense des intérêts de la commune est confiée au cabinet Grimaldi-Molina&Associés pour la saisine du Tribunal Administratif de Toulon dans le cadre de recours contentieux engagé contre le SDIS du Var.

Le conseil prend acte.

## **DELIBERATION N°2016/10 PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LA CCVI**

CONSIDERANT qu'au premier janvier 2016, les communes membres de la Communauté de Communes du Val d'Issole ont transféré à celle-ci la compétence «gestion des équipements sportifs»,

CONSIDERANT le projet de réaménagement de la salle Saint Sébastien, en salle de sports (sports de tapis) entrepris par la commune avant le transfert de compétences et la subvention obtenue du Conseil Régional sur cette opération,

CONSIDERANT le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage établi entre la Communauté de Communes Val d'Issole et la commune de La Roquebrussanne, ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes du Val d'Issole, déléguant, délègue à la commune de La Roquebrussanne, délégataire, la maîtrise d'ouvrage des travaux de réaménagement de la salle Saint Sébastien, en salle de sports pour accueillir des sports de tapis ainsi que les modalités financières et de contrôle technique de la Communauté de communes du Val d'Issole,

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:**

-D'APPROUVER la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la communauté de Communes du Val d'Issole et la commune de La Roquebrussanne pour les travaux d'aménagement de la salle Saint Sébastien en salle multisports

-D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention ci-joint en annexe.

## **DELIBERATION N°2016/10 PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2016 2019 POUR LE SERVICE « ENFANCE & LOISIRS »**

Ajournée

## **DELIBERATION N°2016/11 PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT RELATIF A LA PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE AVEC LA CAF POUR LE SERVICE « ENFANCE & LOISIRS »** **POINT SUPPLEMENTAIRE**

Considérant la reprise en gestion directe du service « Enfance & Loisirs » depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015,  
Considérant les objectifs de politique publique dans le secteur enfance et jeunesse,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il convient de signer la convention d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service ordinaire – accueil de loisirs sans hébergement / aide spécifique Rythmes éducatifs avec la Caisse d'Allocation Familiale.

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes.

## **DELIBERATION N°2016/12 PORTANT SUR LE BILAN ANNUEL DES OPERATIONS FONCIERES 2015**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales notre assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune, sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2015, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2015 sont les suivantes :

### **1) CESSIONS**

*Délibération n°2015/005*

- Immeuble en l'état de ruine cadastré section B l558 appartenant au domaine privé de la commune, situé rue de la latte, d'une surface au sol de 59 m<sup>2</sup>  
**Prix 47 000 €.**

### **2) ACQUISITIONS**

*Délibération n°2015/004*

- Parcelle A 72 « Les Baumes » (24 a 30 ca), via une promesse de vente SAFER (après l'exercice du droit de préemption de cette dernière sur ladite parcelle), pour un prix total de 4 735,00 €, cela dans un triple objectif :
  - 1°) protection et mise en valeur de l'environnement, respect de la philosophie de la mise en place d'une zone agricole protégée sur la commune,
  - 2°) agrandissement et amélioration de la répartition parcellaire des exploitations agricoles existantes, conformément à l'article L 331-2 du code rural et de la pêche,
  - 3°) possibilité pour la commune de réaliser le prolongement d'un chemin communal.

**Prix 4 735 €.**

Le conseil prend acte.

## **DELIBERATION N°2016/13 PORTANT ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION C N°77**

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:**

- D'acquérir la parcelle cadastrée section C n°77 pour une contenance de 436 m<sup>2</sup> au prix de 19 500 € plus 3 000 € de commission ;
  - D'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer, lui ou son représentant dans l'ordre des nominations, l'acte d'acquisition correspondant.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2016 de la commune, en dépense au chapitre 21

## **DELIBERATION N°2016/14 PORTANT ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Considérant que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable,

Considérant que le conseil Municipal doit se prononcer sur la tenue des comptes du comptable public pour l'année 2015,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du comptable du budget annexe de l'eau et de l'assainissement (M49),

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
<b>Recettes</b>	184 661.23	150 746.41
<b>Dépenses</b>	157 738.40	121 615.77
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	+ 26 922.83	+ 29 130.64
<b>Résultat antérieur reporté</b>	+186 931.71	+ 153 501.73
<b>Résultat de clôture</b>	+ 213 854.54	+ 182 632.37

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité** d'adopter le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2015 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2015.

**DELIBERATION N°2016/15 PORTANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,  
 Considérant que, pour ce faire, Monsieur le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Frédéric Le Mort, Adjoint délégué aux finances,  
 Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>Recettes</b>	184 661.23	150 746.41
<b>Dépenses</b>	157 738.40	121 615.77
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	+ 26 922.83	+ 29 130.64
<b>Résultat antérieur reporté</b>	+ 186 931.71	+ 153 501.73
<b>Résultat de clôture</b>	+ 213 854.54	+ 182 632.37
<b>Restes à réaliser 2015</b> <i>Pour information</i>	-	Dépenses : 33 271.14€ Recettes : -€ Solde : - 33 271.14€

Monsieur le Maire quitte la salle à 19 heures 01.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2015 annexé à la présente délibération.

**DELIBERATION N°2016/16 PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS 2015 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT -**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,  
 Constatant que le compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement (M49) fait apparaître un résultat de clôture de **213 854.54 €**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de la section d'exploitation</b>	
a. Résultat de l'exercice 2015	+ 26 922.83 €
b. Résultats antérieurs reporté <i>R 002 du compte administratif (excédent)</i>	+ 186 931.71 €
<b>Résultat à affecter : d. = a. + b. (1)</b>	<b>+ 213 854.54 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
c. Solde d'exécution d'investissement 2015	+ 29 130.64 €
d. Solde antérieurs reporté	+ 153 501.73€
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 182 632.37 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 33 271.14 €
<b>Excédent de financement = e. + f.</b>	<b>+ 149 361.23 €</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
Report en exploitation (R 002)	+ 113 854.54 €
Affectation en réserves (R 1068 en investissement)	+ 100 000.00 €
Report en investissement (R 001)	+ 182 632.37 €

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe comme énoncé ci-dessus.

**DELIBERATION N°2016/17 PORTANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 -BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-**

Considérant que l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit désormais que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril,  
 Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel,  
 Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif,  
 Il rappelle aux membres de l'assemblée que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre budgétaire,

Section d'exploitation			
RECETTES		DEPENSES	
Produits des services (Ch.70)	189 000.00 €	Charges à caractère général (Ch.011)	50 000.00 €
Recettes exceptionnelles (Ch.77)	8 652.15 €	Charges de personnel	9 500.00 €
		Charges financières (Ch.66)	30 390.98 €
		Charges exceptionnelles (Ch.67)	15 000.00 €
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>197 652.15 €</b>	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>104 890.98 €</b>

		Virement à la section d'investissement (Ch.023)	143 936.30 €
Opérations d'ordre entre sections (CH042)	37 500.00 €	Opérations d'ordre entre sections (CH042)	100 179.41 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>37 500.00 €</b>	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>244 115.71 €</b>
Résultat antérieur reporté (Ch.002)	113 854.54 €		
<b>TOTAL GENERAL RECETTES -SECTION DE FONCTIONNEMENT-</b>	<b>349 006.69 €</b>	<b>TOTAL GENERAL DEPENSES -SECTION DE FONCTIONNEMENT-</b>	<b>349 006.69 €</b>

Section d'investissement			
RECETTES		DEPENSES	
Subventions d'investissement (Ch.13)	41 010.00 €	Immobilisations incorporelles (Ch.20)	12 000.00 €
		Immobilisations corporelles (Ch.21)	252 419.02 €
		Immobilisations en cours (Ch.23)	169 660.92 €
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>41 010.00 €</b>	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>434 079.94 €</b>

Dotations, fonds divers, réserves (dont 1068)	100 000.00 €	Emprunt / remboursement du capital (Ch.16)	62 907.00 €
<b>Total recettes financières</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>Total dépenses financières</b>	<b>62 907.00 €</b>

Virement de la section de fonctionnement (Ch.021)	143 936.30 €		
Opérations d'ordre entre sections (CH040)	100 179.41 €	Opérations d'ordre entre sections (CH040)	37 500.00 €
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>244 115.71 €</b>	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>37 500.00 €</b>
<b>Solde d'exécution reporté (R001)</b>	<b>182 632.37 €</b>		
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT 2016</b>	<b>567 758.08 €</b>	<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT 2016</b>	<b>534 486.94 €</b>
<i>Pour mémoire : Restes A Réaliser 2015</i>			33 271.14 €
<b>TOTAL GENERAL RECETTES -SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>567 758.08 €</b>	<b>TOTAL GENERAL DEPENSES -SECTION D'INVESTISSEMENT-</b>	<b>567 758.08 €</b>

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2016 du budget annexe tel qu'énoncé ci-dessus.

## DELIBERATION N°2016/18 PORTANT ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 BUDGET PRINCIPAL

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>Recettes</b>	2 915 685.92	712 059.88
<b>Dépenses</b>	2 720 585.81	808 237.26
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	+ 195 100.11	-96 177.38
<b>Résultat antérieur reporté</b>	+ 146 289.71	+ 36 867.11
<b>Résultat de clôture</b> <i>(ou solde d'exécution cumulé)</i>	+ 341 389.82	- 59 310.27
<i>Solde des restes à réaliser</i> <i>(pour information)</i>	/	+ 314 230.24

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2015 du budget principal dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2015.

### **DELIBERATION N°2016/19 PORTANT ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL -**

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>Recettes</b>	2 915 685.92	712 059.88
<b>Dépenses</b>	2 720 585.81	808 237.26
<b>Résultat de l'exercice 2015</b>	+ 195 100.11	-96 177.38
<b>Résultat antérieur reporté</b>	+ 146 289.71	+ 36 867.11
<b>Résultat de clôture</b>	+ 341 389.82	-59 310.27
<b>Solde des restes à réaliser</b>	/	+ 314 230.24

Monsieur le Maire quitte la salle à 19 Heures 15.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 annexé à la présente délibération.

### **DELIBERATION N°2016/20 PORTANT AFFECTATION DES RESULTATS 2015 -BUDGET PRINCIPAL -**

Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **195 100.11€**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
a. Résultat de l'exercice 2015	+ 195 100.11 €
b. Résultats antérieurs reporté	+ 146 289.71€
<i>R 002 du compte administratif (excédent)</i>	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + b. (1)</b>	<b>+ 341 389.82 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
c. Solde d'exécution d'investissement 2015	- 96 177.38 €
d. Solde antérieurs reporté	+ 36 867.11 €
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 59 310.27 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement 2015	+ 314 230.24 €
<b>Excédent de financement = e. + f</b>	<b>+ 254 919.97€</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
Affectation en réserves (R 1068 en investissement)	+ 240 000.00 €
Report en fonctionnement (R 002)	+ 101 389.82 €
Report en investissement (D 001)	- 59 310.27 €

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

-D'affecter le résultat de fonctionnement 2015 du budget principal comme énoncé ci-dessus.

### **DELIBERATION N°2016/21 PORTANT FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2016**

Considérant l'appartenance de la commune à la communauté de communes du Val d'Issole, et le transfert de la fiscalité professionnelle au 01.01.2016,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements tout en préservant les services à la population sans augmenter la pression fiscale,

	Bases d'imposition effective 2015	Bases d'imposition Prévisionnelles 2016	Taux moyens 2015 au niveau -National- et -Départemental-	Taux de 2016 inchangés	Produit fiscal attendu en 2016
<b>Taxe d'habitation</b>	3 853 272	4 472 000	24.19 23.40	<b>19.96</b>	892 611
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	2 607 350	2 674 000	20.52 23.35	<b>18.68</b>	499 503
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	65 305	65 500	49.15 71.75	<b>61.15</b>	40 053

Monsieur le Maire indique que le produit fiscal total attendu s'élève donc à 1 432 167 € auxquels s'ajoutent les compensations fiscales à hauteur de 45 406 €.

Le montant qui sera reversé dans le cadre du Fond National de Garantie de Ressources est de 44 296 €.

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

-De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit

-Taxe d'Habitation = 19.96 %

-Foncier Bâti = 18.68 %

-Foncier Non Bâti = 61.15 %

## **DELIBERATION N°2016/22 PORTANT ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS EN 2016**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2321-1,

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 » et de la participation des citoyens à la vie de la commune,

Considérant l'avis de la Commission « Vie Associative »,

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité :**

**1 voix contre (M SAVELLI)**

**2 abstentions (Mmes SCALISI, BONNALLIE)**

-De verser aux associations pour l'exercice 2016 les subventions de fonctionnement telles que figurant ci-dessous :

### **ANIMATION ET VIE LOCALE**

COMITE DES FETES	12 620€
ASSOCIATION « Radio club Val d'Issole »	300€
ASSOCIATION « foyer rural soirée arrosée 2015 »	600€
ASSOCIATION « club des Orris »	350€

### **SPORT**

ASSOCIATION « Car Lutte »	5 700 €
<i>dont subvention exceptionnelle pour l'organisation du championnat de France</i>	
ASSOCIATION « Tennis club Roquier »	1 300€
ASSOCIATION « Rugby du Val d'Issole »	900€
ASSOCIATION « Vitalité rythme »	850€
ASSOCIATION « U.S.V.I. Foot »	900€
ASSOCIATION « SPADMEN VELO »	300€
ASSOCIATION « MOTO CLUB »	150 €
ASSOCIATION Val d'Issole BASKET	300€
A.C.C.R.	150€
TRAIL DE LOUBE	2 500€
ASSOCIATION ROQUET'S	300€

### **MUSIQUE CULTURE PATRIMOINE ET TRADITIONS**

ASSOCIATION « Les Amis de la cuisine Provençale »	400€
ASSOCIATION « La Roque se raconte »	550€
ASSOCIATION « Sauvegarde du jardin d'Elie »	1 200€
ASSOCIATION « Chœur Bastidans »	400€
ASSOCIATION LPO	300€

### **ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES**

ASSOCIATION « F.N.A.C.A »	250€
ASSOCIATION « SOUVENIR FRANCAIS »	150€
AMAC	250€

### **ENFANCE JEUNESSE FAMILLES ET ENTRAIDE**

ASSOCIATION « Familles rurales »	200€
ASSOCIATION « ARIF »	200€
ASSOCIATION « secours catholique »	250€
ASSOCIATION « amicale des donneurs de sang »	200€
ASSOCIATION « CENTRE SOCIAL ET CULTUREL INTERCOMMUNAL DU VAL D'ISSOLE	15 000€

### **AUTRES ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION « Sans collier Provence »	700€
AMICALE DES POMPIERS « Pompiers Garéoult JSP »	100€

**MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2016 : 47 370 euros**

-Dire que les inscriptions budgétaires nécessaires au versement de ces subventions figurent au budget primitif de l'exercice 2016

-Rappeler que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association,

-Indiquer que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992.

## **DELIBERATION N°2016/23 PORTANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 -BUDGET PRINCIPAL-**

Considérant que l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit désormais que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel,  
 Considérant l'adoption préalable du compte de gestion, du compte administration et de l'affectation du résultat 2015,  
 Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif,  
 Il rappelle aux membres de l'assemblée que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre budgétaire, et demande  
 au conseil municipal son approbation quant aux modalités de vote du budget, à savoir une adoption sans vote formel  
 sur chacun des chapitres.

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Produits des services (Ch.70)	210 175.00	Charges à caractère général (Ch.011)	908 596
Impôts et taxes (Ch.73)	1 597 100	Charges de personnel (Ch.012)	1 195 980
Dotations et participations (Ch.74)	533 646		
Autres produits de gestion courante (Ch.75)	291 280	Autres charges de gestion courante (Ch.65)	330 981
Atténuations de charges (Ch.013)	125 700	Atténuations de produit (Ch.014)	72 373
<b>Total des recettes de gestion</b>	<b>2 757 901</b>	<b>Total des dépenses de gestion</b>	<b>2 507 930</b>
		Charges financières (Ch.66)	77 713.06
Produits exceptionnels (Ch.77)	17 000	Charges exceptionnelles (Ch.67)	1 800
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>17 000</b>	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>79 513.06</b>
		Virement à la section d'investissement (Ch.023)	283 813.22
		Opérations d'ordre entre sections (Ch.042)	5 034.54
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0.00</b>	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>288 847.76</b>
Résultat antérieur reporté (Ch.002)	101 389.82		
<b>TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT -</b>	<b>2 876 290.82</b>	<b>TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -</b>	<b>2 876 290.82</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Subventions d'investissement (Ch.13)	376 000.00	Immobilisations incorporelles (Ch.20)	29 840.00
Emprunts (Ch.16)	539 000.00	Immobilisations corporelles (Ch.21)	105 968.52
		Immobilisations en cours (Ch.23)	326 468.70
		Opération N° 328 Voirie	34 876.00
		Opération N° 358 Pluvial	563 100.00
		Opération N° 366 Hôtel de ville	548 200.00
		Opération N°501 Patrimoine communal	59 246.38
		Opération N°502 Environnement et cadre de vie	17 500.00
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>915 000.00</b>	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>1 685 199.60</b>
		Dotations fonds divers (Ch.10)	6 514.65
Dotations, fonds divers, réserves (sauf 1068)	115 000.00	Emprunt / remboursement du capital (Ch.16)	122 053.48
Excédent de fonctionnement(1068)	240 000.00		
<b>Total recettes financières</b>	<b>355 000.00</b>	<b>Total dépenses financières</b>	<b>128 568.13</b>
Virement de la section de fonctionnement (Ch.021)	283 813.22		
Opérations d'ordre entre sections (Ch.040)	5 034.54		
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>288 847.76</b>	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0.00</b>
		Solde d'exécution reporté (D001)	59 310.27
<b>TOTAL - RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016 -</b>	<b>1 558 847.76</b>	<b>TOTAL - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016</b>	<b>1 873 378.00</b>
Restes A Réaliser 2015	332 594.02	Restes A Réaliser 2015	18 363.78
<b>TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 891 441.78</b>	<b>TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 891 441.78</b>

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le budget principal à la majorité:  
 2 voix contre (Mme SCALISI, M SAVELLI )



## DELIBERATION N°2016/24 portant Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Considérant l'utilité publique du Centre Communal d'Action Sociale,  
Considérant la politique publique menée par la collectivité à travers les missions du CCAS,  
Considérant que pour équilibrer son budget 2016, le CCAS doit bénéficier, comme chaque année, d'une subvention de la commune,

Considérant que l'agent social est désormais intégré à l'effectif communal et par conséquent au budget principal,

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

-D'octroyer une subvention d'un montant de 10 000 euros au Centre Communal d'Action sociale,

-Dire que les crédits seront inscrits au budget principal 2016 au chapitre 65

## DELIBERATION N°2016/25 PORTANT ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX : Service « ENFANCE & LOISIRS »

Considérant qu'il revient au conseil municipal de fixer les tarifs des services publics communaux,  
Considérant la reprise en gestion directe du service « Enfance & Loisirs » depuis le 1er septembre 2015,  
Considérant les objectifs de politique publique dans le secteur enfance et jeunesse,  
Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que « derrière un tarif, il y a un service et que derrière un service public il y a un coût ». Il explique que l'étude relative au développement du service « Enfance & Loisirs » en régie directe a permis d'analyser le coût de revient des différents services municipaux.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réexaminer sa politique tarifaire du secteur de l'enfance-jeunesse et de se prononcer sur une actualisation au regard du coût réel des services délivrés, de sa politique sociale et familiale et la répartition usagers du service contribuable inhérente.

Cet ajustement tarifaire vise à améliorer encore l'accès aux services en équilibrant la contribution des familles en fonction du Quotient Familial.

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:**

### Tarifs Temps d'Activités Pédagogiques

Tarifs par période : de vacances à vacances

Quotient Familial		TAP
QF <	200	10,00 €
200 ≤ QF <	400	11,00 €
400 ≤ QF <	600	12,00 €
600 ≤ QF <	800	13,00 €
800 ≤ QF <	1000	14,00 €
1000 ≤ QF <	1200	15,00 €
1200 ≤ QF <	1400	16,00 €
1400 ≤ QF <	1600	17,00 €
1600 ≤ QF <	1800	18,00 €
1800 ≤ QF <	2000	19,00 €
2000 ≤ QF		20,00 €
QF non renseigné		20,00 €
		/période

### Tarifs Périscolaire

Tarifs par période : de vacances à vacances, forfaits pour 3 ou 4 soirs et pour 4 ou 5 matins

Quotient Familial		Périscolaire	
		Matin	Soir
QF <	200	31,00 €	39,00 €
200 ≤ QF <	400	31,50 €	39,50 €
400 ≤ QF <	600	32,00 €	40,00 €
600 ≤ QF <	800	32,50 €	40,50 €
800 ≤ QF <	1000	33,00 €	41,00 €
1000 ≤ QF <	1200	33,50 €	41,50 €

Tarif par prestation en dehors du forfait

Matin Soir

1,50 € 2,00 €

1200 ≤ QF <	1400	34,00 €	42,00 €
1400 ≤ QF <	1600	34,50 €	42,50 €
1600 ≤ QF <	1800	35,00 €	43,00 €
1800 ≤ QF <	2000	35,50 €	43,50 €
2000 ≤ QF		36,00 €	44,00 €
QF non renseigné		36,00 €	44,00 €
		/période	/période

#### Tarifs Restaurant scolaire

Quotient Familial		Repas
QF <	200	3,00 €
200 ≤ QF <	400	3,10 €
400 ≤ QF <	600	3,20 €
600 ≤ QF <	800	3,30 €
800 ≤ QF <	1000	3,40 €
1000 ≤ QF <	1200	3,50 €
1200 ≤ QF <	1400	3,60 €
1400 ≤ QF <	1600	3,70 €
1600 ≤ QF <	1800	3,80 €
1800 ≤ QF <	2000	3,90 €
2000 ≤ QF		4,00 €
QF non renseigné		4,00 €
		/repas

#### Tarifs Accueil de Loisirs

Quotient Familial		Accueil de Loisirs	
		Mercredis	Vacances scolaires
QF <	200	3,50 €	5,00 €
200 ≤ QF <	400	4,50 €	6,50 €
400 ≤ QF <	600	5,50 €	8,00 €
600 ≤ QF <	800	6,50 €	9,50 €
800 ≤ QF <	1000	7,50 €	11,00 €
1000 ≤ QF <	1200	9,00 €	12,50 €
1200 ≤ QF <	1400	10,00 €	14,00 €
1400 ≤ QF <	1600	11,00 €	15,50 €
1600 ≤ QF <	1800	12,00 €	17,00 €
1800 ≤ QF <	2000	13,00 €	17,50 €
2000 ≤ QF		14,00 €	18,00 €
QF non renseigné		14,00 €	18,00 €
		/jour	/jour

### DELIBERATION N°2016/26 PORTANT DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT AU TITRE DU FOND EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Article 159 de la loi de finances pour 2016, créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Elle est composée de deux enveloppes. La première enveloppe régionale, d'un montant de 37 701 975 euros est destinée à accompagner les communes qui présentent un projet d'investissement en vue de la réalisation d'opérations s'inscrivant obligatoirement dans l'un des sept champs limitativement énumérés. Priorité est donnée aux projets prêts à démarrer, le dispositif n'étant pas renouvelé en 2017.

CONSIDERANT que les travaux de mise aux normes d'accessibilité, rénovation et extension de la Mairie sont éligibles aux priorités définies pour bénéficier du nouveau fonds de soutien à l'investissement public local ( au titre des volets rénovation thermique et mise aux normes des équipements publics), Monsieur le Maire propose de solliciter ce fonds exceptionnel étant précisé que l'attribution de cette aide serait à même de garantir que les travaux soient engagés à bref délai (octobre 2016 au plus tard) selon le plan de financement suivant :

**Intitulé de l'opération :** Restructuration de l'Hôtel de Ville : mises aux normes accessibilité handicapés et rénovation thermique (-TRANCHE I : S1, S2, S3-)

**Coût total H.T de l'opération : 689 685 euros**

Montant de la dépense subventionnable (TRAVAUX) : 596 685 HT

	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE (HT)	%	MONTANT DES SUBVENTIONS
<b>Subventions Acquisées</b>			
Sous total subventions acquises	553 260 €	57%	316 483€
<b>Subventions escomptées</b>			
Tranche complète TR1 (s1+s2+s3) Autres subventions d'Etat : Soutien à l'investissement public local 2016	<b>596 685 €</b>	40%	<b>238 674€</b>
<b>Subvention escomptée</b>			238 674€
Sous total Financements apportés par des Personnes Publiques Coût de l'opération HT (travaux +études)	689 685 €	80 %	<b>555 158€</b>
Autofinancement :	689 685 €	20%	134 527 € +TVA
<b>TOTAL EN HT</b>	<b>689 685 €</b>		<b>689 685 €</b>

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité: **1 voix contre (M SAVELLI)**  
**1 abstention (Mme SCALISI)**

-D'approuver le projet de Restructuration de l'Hôtel de Ville : mises aux normes accessibilité handicapés et rénovation thermique (-TRANCHE I : S1, S2, S3-) dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 596 685 € HT pour la part travaux

-D'adopter le plan de financement ci dessus

-De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local, pour un montant total de 238 674 euros

-S'engager en tant que maître d'ouvrage à prendre, le cas échéant, la part de financement non accordée par le partenaire public sollicité.

-D'autoriser, le cas échéant, Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme) ainsi qu'à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

-D'inscrire les crédits au budget principal de la commune en section d'investissement

**DELIBERATION N°2016/27 PORTANT DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT AU TITRE DU FOND EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL : PROJET DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE ST SEBASTIEN**

CONSIDERANT que le projet de requalification de l'avenue Saint Sébastien pourrait être éligible au fonds de soutien à l'investissement public local Monsieur le Maire propose de solliciter ce fonds exceptionnel étant précisé que l'attribution de cette aide serait à même de garantir que les travaux soient engagés à bref délai selon le plan de financement suivant :

**Coût total H.T de l'opération : 423 914 euros**

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT H.T.	%
Auto - financement :	50 039	12 %
Emprunt :	150 000	35 %
Agence de l'eau	54 310	13 %
Dont Subvention sollicitée Réseau eaux usées	Part 34 706	
Dont Subvention sollicitée Réseau AEP	Part 19 604	
<b>Autres subventions d'Etat : Soutien à l'investissement public local 2016</b>	<b>169 565</b>	<b>40 %</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>423 914</b>	<b>100 %</b>

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet de requalification de l'avenue St Sébastien dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 423 914 € HT
- D'adopter le plan de financement ci dessus
- De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local pour un montant total de 169 565 euros (...)

**DELIBERATION N°2016/28 portant demande de subvention au Conseil Général au titre du contrat de territoire 2016 : projet travaux sur réseau pluvial des Molières TR 2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à une demande d'aide financière auprès du Conseil Général afin de réaliser les travaux de pluvial au quartier des Molières selon le plan de financement ci-après :

**Intitulé de l'opération : Travaux de création d'un réseau pluvial secteur des Molières TR 2**

**Coût total H.T de l'opération : 484 196 euros (travaux)**

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT	484 196 €	Subvention Conseil Départemental sollicitée (20%)	96 840 €
TVA	96 839 €	Agence de l'eau (30 %)	145 259 €
		Total subventions sollicitées (50 %)	242 099 €
		Part communale (autofinancement) + TVA	338 936.40 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>581 035 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>581 035€</b>

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet Travaux de création d'un réseau pluvial secteur des Molières TR 2 dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 484 196 € HT.
- D'adopter le plan de financement ci dessus
- De solliciter l'aide financière du conseil départemental du Var l'attribution d'une subvention d'un montant de 96 840 € (...)

**DELIBERATION N°2016/29 portant demande de subvention à l'agence de L'EAU RMC : LUTTE CONTRE LES INONDATIONS -projet travaux sur réseau pluvial des Molières -**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à une demande d'aide financière auprès De l'Agence de l'eau RMC afin de réaliser les travaux de pluvial au quartier des Molières selon le plan de financement ci-après :

**Plan de financement :**

**Intitulé de l'opération : Travaux de création d'un réseau pluvial secteur des Molières**

**Coût total H.T de l'opération : 1 150 686 euros (soit 1 046 078 euros (travaux) + 104 608 euros études)**

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT Travaux	1 046 078 €	Agence de l'eau (30 %)	345 206 €
Montant HT Etudes	104 608 €	Subvention Conseil Départemental sollicitée (8 %)	96 840 €
		DETR acquise (13 %)	145 000 €
		Total subventions sollicitées (51 %)	587 046 €
		Part communale (autofinancement)	563 640 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 150 686 €</b>		<b>1 150 686 €</b>

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet - Travaux de création d'un réseau pluvial secteur des Molières dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 150 686 € HT.
- D'adopter le plan de financement ci dessus
- De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau RMC pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 345 206 € (...)

**DELIBERATION N°2016/30 portant demande de subvention au Conseil Départemental au titre du contrat de territoire 2016 : "sauvegarde du pigeonnier"**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental afin de réaliser Les travaux de restauration du pigeonnier selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT	23 169 €	<i>Subvention Conseil Départemental sollicitée (30%)</i>	9 268 €
TVA	4 633.80 €	Fondation du patrimoine sollicitée (30 %)	6 951 €
		Région sollicitée (10 %)	2 317 €
		TOTAL Subventions sollicitées (70 %)	18 536 €
		Part communale (autofinancement) + TVA	9 266 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>27 802 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>27 802 €</b>

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet de Restauration du Pigeonnier dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 23 169 € HT.
- D'adopter le plan de financement ci dessus
- De solliciter l'aide financière du conseil départemental du Var l'attribution d'une subvention d'un montant de 9 268 €(...)

### **DELIBERATION N°2016/31 portant demande de subvention au Conseil Régional : «sauvegarde du pigeonnier »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à une demande d'aide financière auprès du Conseil Régional afin de réaliser Les travaux de restauration du pigeonnier selon le plan de financement ci-après :

**Intitulé de l'opération : Restauration du Pigeonnier**

**Coût total H.T de l'opération : 23 169 euros**

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT	23 169 €	<i>Subvention Région sollicitée (10 %)</i>	2 317 €
TVA	4 633.80 €	Fondation du patrimoine sollicitée (30 %)	6 951 €
		Subvention Conseil Départemental sollicitée (30%)	9 268 €
		TOTAL Subventions sollicitées (70 %)	18 536 €
		Part communale (autofinancement) + TVA	9 266 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>27 802€</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>27 802 €</b>

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver le projet de Restauration du Pigeonnier dont le coût prévisionnel des travaux s'élève à 23 169 € HT.
- D'adopter le plan de financement ci dessus
- De solliciter l'aide financière du conseil Régional PACA l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 317 € (...)

### **DELIBERATION N°2016/32 PORTANT ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE CONCOURS POUR L'EXTENSION D'UN RESEAU D'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal la demande de raccordement au réseau d'eau potable d'un administré, domicilié 64 Chemin du Grand Chêne, qui rencontre des difficultés d'alimentation en eau sur son forage.

Considérant que la canalisation d'alimentation en eau potable de cette propriété doit être posée sous le domaine public, la commune envisage de faire une extension de réseau dont l'estimation du coût est de 1 717.22 € TTC afin de répondre à la demande de cet administré.

Considérant que les propriétaires de constructions existantes, intéressés à la réalisation des travaux, peuvent prendre l'initiative de proposer à la commune le versement d'une contribution financière en recourant à la technique de l'offre de concours.

Considérant la proposition d'offre de concours de cet administré,

Monsieur le Maire rappelle que si les dispositions du code de l'urbanisme relatives aux participations exigibles des constructeurs interdisent au bénéficiaire d'une autorisation de construire d'offrir son concours à une collectivité publique, il peut être fait exception à ces dispositions dans l'hypothèse où la contribution proposée l'est en dehors de tout projet de construction. Tel est le cas en l'espèce.

Monsieur le Maire précise que la commune conservera la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension et se fera rembourser le montant correspondant par l'auteur de l'offre de concours par l'émission d'un titre de recette

**Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'accepter cette offre de concours,
- D'autoriser le Maire à signer les documents correspondants

### **DELIBERATION N°2016/33 PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée municipale qu'il appartient donc au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité : 2 abstentions (Mme SCALISI, M SAVELLI)

**De supprimer les 15 emplois suivants** : 2 adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe 35h00 / 1 Chef de Police 35h00 / 1 Brigadier 35h00 / 3 Adjoints du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe 35h00, 30h00 et 23h00 / 1 Educatrice Principale de jeunes Enfants 35h00 / 2 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe 35h00 / 2 adjoints administratif 2<sup>ème</sup> classe 28h00/ 1 Auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe 28h / 1 ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe 32h00 / 1 adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 30h

**De mettre à jour** le tableau compte-tenu des évolutions de carrières dans le cadre de la politique managériale de la commune,

**D'adopter** le tableau des emplois permanents à temps complets et non complets qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, comme il suit :

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET AU 01/04/2016</b>			
<b>GRADES PAR FILIERES</b> <i>autorisés par l'organe délibérant</i>	<b>EFFECTIFS</b>		
	<b>Nombre d'emplois existants</b>	<b>Nb d'emplois pourvus</b>	<b>Nb d'emplois non pourvus</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Emploi fonctionnel de DGS d'une commune de 2 000 à 10 000 hbts	1	1	0
Attaché principal	1	1	0
Attaché	1	0	1
Rédacteur Principal Territorial 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique 1 <sup>er</sup> classe	1	0	1
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
Adjoint Technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>			
Gardien	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>			
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe 31h30/hebdo	1	1	0
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe 22/hebdo	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
Agent d'accueil social 2 <sup>ème</sup> classe 21h/hebdo	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe 32h/hebdo	1	1	0
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe 32h/hebdo	1	1	0
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe 32h/hebdo	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 30h/hebdo	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 30h/hebdo	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 30h/hebdo	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 20h/hebdo	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 20h/hebdo	1	1	0
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe 20h/hebdo	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>34</b>	<b>26</b>	<b>8</b>